

**COMPTE-RENDU
DE
LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
24 JUIN 2021 18 H 30**

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- G. CHANEAC (procuration à J.-M. CUILLE)
- C. VILLANUEVA, absente excusée

Karine PERROTIN a été nommée secrétaire

Date de convocation : 18 juin 2021

Sous la Présidence de Jean-Claude MAZAUDIER. (Séance à huis clos en raison du COVID 19)

Le Compte-rendu du 27 mai 2021 approuvé par 18 voix

La séance du Conseil s'est déroulée à huis clos approuvée par 15 voix et 3 contre (SARTEL J-Michel, DESPRES J-Nicolas, FILIPIAK Michèle)

---oooOOOooo---

1°) Droit de préemption urbain : DIA section AH N°276 :

D'une superficie de 935 m² - 124 rue Résidence du Claux

Vendeur : M et MME BASTIDES
Acheteur : Mme SERREAU et M CHEVALIER

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 18 ; Abstentions : 0

2°) Droit de préemption urbain : DIA – section AD N°397 :

D'une superficie de 500 m² - Le Rousier imp. des Amandiers

Vendeur : M. FOURNIER
Acheteur : SCI CANTHONY

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 18 ; Abstentions : 0

3°) Droit de préemption urbain : DIA – section AH N°335 :

D'une superficie de 4373 m² - Claux Augier

Vendeur : TERRYS REALISATIONS
Acheteur : M SCOMA Denis

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 18 ; Abstentions : 0

4°) Droit de préemption urbain : DIA – section AE N°507 :

D'une superficie de 460 m² - Rue Jean Rieu

Vendeur : STE ANGE
Acheteur : M. TOURREAU et Mme PARIS

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 18 ; Abstentions : 0

5°) Droit de préemption urbain : DIA – section AD N°501 :

D'une superficie de 100 m² - 253 Av. R Pasquier (Le Rousier)

Vendeur : André LARNAC
Acheteur : M et Mme FENNICHE

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 18 ; Abstentions : 0

6°) Droit de préemption urbain : DIA – section AD N°507 :

D'une superficie de 603 m² - Rue du Cdt A Mézergues

Vendeur : SAS PROMETHEUS
Acheteur : M. ARNAULT

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 18 ; Abstentions : 0

7°) Modification du temps de travail du personnel communal affecté aux écoles à compter du 01/09/2021 :

La modification n'excède pas 10% du temps de travail initial (0,68% et 0,72%)

Résultat du vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

8°) Prescription de la modification N°3 du Plan Local d'Urbanisme :

L'objet de cette procédure est l'ouverture à l'urbanisme du secteur 1 AU situé à l'ouest de la zone urbanisée de la commune. Le secteur a été créé lors de l'élaboration du PLU en 2013 et dédié à l'urbanisation à long terme.

Procédure de modification du PLU :

- Délibération
- Association des services de l'Etat et de PPA
- Arrêt du projet de modification
- Avis des PPA sur le projet de modification,
- Enquête publique et remise du rapport du commissaire enquêteur,
- Approbation en conseil municipal

Une orientation d'Aménagement et de programmation (OPA) devra être élaborée afin d'imposer un cadre d'aménagement et notamment la volonté de proposer un phasage d'aménagement sur 10 ans

- Mise à disposition des éléments du dossier en mairie aux jours et horaire d'ouverture au fur et à mesure de l'avancement du projet.
- Enquête publique quand le projet sera avancé

Résultat du vote : Pour : 15 ; Contre : 1 ; Abstentions : 2 (suspension de séance demandée par les opposants avant la délibération)

9°) Co-maîtrise d'étude avec le Département pour les travaux de voirie - Av. de la République - tranche 2 :

Il est nécessaire de délibérer pour la tranche 2 de la même manière que pour la tranche 1. Il est donc décidé de demander une co-maîtrise d'études au conseil départemental et de solliciter une subvention dans le cadre de cette co-maîtrise d'étude.

Le montant des travaux s'élève à 531 219,70 € HT (autofinancement communal à hauteur de 20 % soit 106 244.70 €)

Pour rappel : montant des travaux tranche 1 (549 387.00 €) et subventions obtenues :

- Conseil départemental	:	200 000.00 €
- La Région	:	53 799.00 €
- DETR	:	104 383.00 €
- Agglo. NIMES METROPOLE	:	81 327.00 €

		439 509.00 €

Reste à charge communal : 109 787.00 €)

Résultat du vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

10°) Demande de subvention au Département pour les travaux de voirie Av. de la République – tranche 2 :

Le Maire propose de solliciter une subvention du Département, comme pour la première tranche. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 512 691,70 € HT et la maîtrise d'œuvre à 18 528 € HT soit un total de 531 219,70 € HT.

FINANCEUR	MONTANT	%
CONSEIL DEPARTEMENTAL	193 364 €	36,40 %

Le plan de financement est validé par le conseil municipal qui autorise le Maire à déposer une demande de subvention au Conseil Départemental, au titre du Contrat Territorial 2022 ; et l'autorise à signer toutes les conventions relatives à ce projet.

Résultat du vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

11°) demande de subvention à l'Etat pour les travaux de voirie Av. de la République – tranche 2 (DETR 2022) :

Le dossier de demande de DETR 2021 pour les travaux de la Tranche 1, a obtenu un avis favorable. La Tranche 2 étant prévue pour 2022, il est nécessaire de prévoir les demandes de financement, et notamment la demande de DETR à l'Etat. Montant des travaux et maîtrise d'œuvre s'élève à 531 219,70 € HT

FINANCEUR	MONTANT	%
ETAT (DETR 2022)	100 931 €	19 %

Le plan de financement est validé par le conseil municipal qui autorise le Maire à déposer une demande de subvention au Conseil Départemental, au titre du Contrat Territorial 2022 ; et l'autorise à signer toutes les conventions relatives à ce projet.

Résultat du vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

12°) Demande de subvention à la Région pour les travaux de voirie av. de la République – tranche 2 :

Le Maire propose de solliciter une subvention à la Région Occitanie, comme pour la première tranche. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 531 219,70 € HT.

FINANCEUR	MONTANT	%
CONSEIL REGIONAL	56 309 €	10,6 %

Le plan de financement est validé par le conseil municipal qui autorise le Maire à déposer une demande de subvention à la Région Occitanie et à signer toutes les conventions relatives à ce projet.

Résultat du vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

13°) Demande de Fonds de concours à NIMES METROPOLE pour les travaux de voirie av. de la République – tranche 2 :

Le Maire propose de demander un Fonds de concours à Nîmes Métropole, au titre de la doctrine « voirie ».

Le montant estimatif des travaux s'élève à 512 691,70 € HT et le coût de la maîtrise d'œuvre à 18 691 € HT, soit un montant total du projet à 531 219,70 € HT.

FINANCEUR	MONTANT	%
FONDS DE CONCOURS NIMES METROPOLE	74 371 €	14 %

Le plan de financement est validé par le conseil municipal qui autorise le Maire à déposer une demande de Fonds de concours et à signer toutes les conventions relatives à ce projet.

Résultat du vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Le prochain conseil aura lieu le dernier jeudi du mois d'août soit le 26 août, il n'y aura donc pas de conseil en juillet

---oooOOOooo---

Fin de séance à 19 h 30.

Compte-rendu établi par Madame Karine PERROTIN, secrétaire de séance.

---oooOOOooo---